

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 24 juillet 2023

Date de la convocation :

17/07/2023

Date affichage : 17/07/2023

Membres en exercice : 11

Présents : 9

Votants: 9

Pour: 9

Contre: 0

Abstentions : 0

Délibération N° :

DE_2023_36

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre juillet, à 18 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de LAVERGNE, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Didier BES (Maire)

Présents : Didier BES, Thierry BOUSSAC, Patrick BOY, Véronique CANITROT, Aurore COUDERC, Manon BENNE, Chantal MASMAYOUX, Johan MAZIERO, Jean-Louis RIGOUSTE

Représentés:

Excusés: Dominique FROMENTEZE, Céline SER

Absents:

Secrétaire de séance: Manon BENNE

Objet : APPROBATION COMPTE AFFERMAGE EAU POTABLE 2022

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Thierry BOUSSAC qui présente à l'Assemblée le compte d'affermage Eau Potable 2022 désigné ci-dessus, vérifié par le service de la mission conseil de l'exploitation du service de l'eau.

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ♦ **ADOpte** le présent compte d'affermage d'eau potable 2022 dont un exemplaire sera remis, pour suite à donner, à Monsieur le Receveur Municipal de Gramat et annexé à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication à la date figurant sur l'accusé de réception AR sous-préfecture de GOURDON.

Le Maire,
Didier BES

